

Département de l'Urbanisme

Place du Marché, 2 à 4000 Liège Agent traitant : Arnaud NEUPREZ Maîtres DELMOTTE Charlotte et Pierre Chaussée de Tongres , 411 4000 LIEGE

Liège, le 8 août 2025

Vos réf. : 111979 / AM Nos réf. : NOT/147120 G

Objet: Lettre d'information notariale

Situation : rue de la Câblerie 8 à 4000 Liège

Référence cadastrale : Liège (10) section B n° 199Z 2

Propriétaire :

Maîtres,

En réponse à votre demande d'informations notariales réceptionnée en date du 17 juillet 2025 relative au bien mentionné ci-dessus, nous avons l'honneur de vous adresser ciaprès les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial.

Informations extraites du portail cartographique du Groupement d'informations géographiques :

	Division: LIEGE 10 DIV
	Section: B
Parcelle concernée	Numéro: B 199 Z 2
	INS: 62063
	Surface calculée: 4.76 ares
	Adresse de la parcelle (Source:ICAR):
	Rue de la Câblerie 8 , 4000 Liège
	Nom du plan du secteur d'aménagement :
	LIEGE
	1 Zone(s) d'affectation:
	Habitat (100% soit 4.76 ares)
	Surcharges du plan de secteur
Plan de secteur	
	Prescriptions supplémentaires
	Prescription supplémentaire : Non
	Avant-projet et projet de modification du plan de secteur
	Infrastructures en avant-projet ou projet : Non
	Périmètres des avant-projets et projets : Non





	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non
	Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Nor
	Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oul
	Code carto: 62063-RMR-0001-01 Libellé: Liège
	Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les
Guides Régionaux d'Urbanisme	25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001 Liendoc: <u>Ici</u>
	Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui
	Code carto: 62063-REP-0001-01
	Libellé: Liège Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991 Liendoc: <u>Ici</u>
	Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Oul Code carto: 62063-RCB-0002-01 Libellé: Règlement relatif à la protection des arbres et
	des espaces verts Historique dossier: arrêté du 17/02/1984 (Ministre (arrêté)) Liendoc: <u>lci</u>
Schéma de Développement Communal	Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux: Non
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Rénovation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Non
Préemption en Amercœur:	La parcelle se trouve dans le périmètre de préemptior en Amercœur : NON Sans Objet
Revitalisation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Oui
Dárimàtra da racannaiseanca ácanomique	Code carto: 62063-SDE-0005-01
Périmètre de reconnaissance économique	Libellé: Zone de Saint-Léonard Historique dossier: arrêté du 02/12/2002 entré en vigueur le 06/07/2003 Liendoc: Ici
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Périmètre de remembrement urbain	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC)
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée	La parcelle n'est située dans aucune zone
automatiquement dans cette fiche.	Porcello travamás por un ava de suiscellament
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non

Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non
Bruit des aéroports wallons (Charleroi et Liège)	Parcelle non située dans une zone de bruit PDLT Parcelle non située dans une zone de bruit PEB
Plan de redéveloppement durable des quartiers, confluence Ourthe/Vesdre, risque majeur, îlots à déconstruire:	La parcelle est concernée : NON
Données AIDE:	La parcelle est traversée par un ouvrage: NON La parcelle est traversée par un égout: NON La parcelle est traversée par un collecteur: NON La parcelle est traversée par un ruisseau canalisé: NON

Informations Ville de Liège :

	N° M/80163 octroyé le 07/03/2013 pour construire un show- room avec hangar et un appartement ;
Permis d'urbanisme après le 01/01/1977	N° M/79829 refusé le 09/11/2012 pour construire un show-room avec hangar et un appartement.
Permis unique ou intégré	Non
Déclaration urbanistique préalable (DUP)	Non
CU2 de moins de deux ans	Non
Certificat de patrimoine valable	Non
Procès-verbal	Non

Nous vous invitons à prendre connaissance des informations générales importantes qui se trouvent en dernière page de ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Maîtres, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LE COLLEGE,

Pour le Directeur généra Le Directeur délégué,

Renaud KINET-POLEL

Pour le Bourgmestre, L'Echevin délégué,

Gilles FORET

	Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II): Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III: Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Seveso	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) :: Oui
Banque de données de l'Etat des Sols:	Code couleur: bleu lavande % d'affectation: 95% soit 4.53 ares Lien vers la BDES: <u>ICI</u> Signification des couleurs: <u>ICI</u> Code couleur: bleu lavande % d'affectation: 100% soit 4.76 ares Lien vers la BDES: <u>ICI</u> Signification des couleurs: <u>ICI</u>
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
Chemin de Grande Communication (Liège)	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non

AVIS IMPORTANT

- 1. En vertu de l'article R.IV.105-1 du Code du développement territorial, les Communes sont tenues de fournir uniquement les renseignements visés à l'article D.IV.97, 7° dudit code.
- Le présent avis ne donne aucune garantie quant à l'existence légale des constructions/installations présentes sur ledit bien. La situation des bâtiments sur un plan cadastral ne signifie en aucun cas que les constructions sont régulières au niveau urbanistique. Pour rappel, un permis d'urbanisme est requis pour la plupart des constructions depuis 1962.
- 3. L'attention des propriétaires du bien est attirée sur le fait que la réglementation wallonne actuelle ne nous permet pas de vérifier la conformité des constructions. En cas de doute sur la régularité des bâtiments, même si les travaux ont été réalisés par les propriétaires précédents, il est fortement conseillé aux propriétaires de s'adresser au service urbanisme de la Commune.
- 4. Un immeuble d'habitation ne peut être ou avoir été divisé en logements multiples ou collectifs sans permis d'urbanisme. Le futur propriétaire est tenu par cette obligation, au même titre que l'ancien, si cette division est postérieure au 20 août 1994. En tout état de cause, la politique du Collège communal est de privilégier les immeubles unifamiliaux et de limiter au maximum la division de tels immeubles ou les logements multiples.
- 5. Est soumis à permis de location, tout logement de moins de 28 m² de surface habitable ainsi que tout logement collectif, en ce compris le(s) kot(s) d'étudiant(s). Il incombe au propriétaire-bailleur d'introduire les demandes de permis de location nécessaires.
- 6. La réglementation wallonne prévoit un délai de péremption pour certaines infractions très limitées en vertu de l'article D.VII.1/1 du CoDT. Si le bien a été acheté avec une infraction urbanistique non périmée, cette dernière ne sera retirée (si elle est jugée régularisable) que via une procédure d'autorisation urbanistique, peu importe le changement de propriétaire.
- 7. Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite des données dont nous disposons. De ce fait, nous ne pourrons être tenus pour responsable de l'absence ou du caractère incomplet de toute information dont nous n'avons pas la gestion directe.
- 8. Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu à l'article R.IV.105-1 (30 jours), il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'article D.IV.97, 7° du CoDT relatif à l'équipement de la voirie concernée en matière d'eau et d'électricité. Nous vous invitons à prendre contact avec les Intercommunales concernées
 - RESA ELECTRICITE: rue Louvrex 95 à 4000 LIEGE
 - C.I.L.E.: rue du Canal de l'Ourthe 8 à 4031 ANGLEUR.
- 9. Nous vous invitons à bien prendre connaissance du contenu des permis octroyés et particulièrement des éventuelles conditions et/ou exclusions.
- 10. Précisions complémentaires
 - En introduisant le « code carto » qui peut apparaître dans le tableau des pages précédentes, sur le site http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site thema/ dans le champ « code interne », vous trouverez tous les documents liés utiles.
- 11. ATTENTION: les aléas d'inondation très faibles ne sont pas interrogés par notre outil de recherche de renseignements car ils ne sont visibles dans la carte qu'audelà du 1/25000°. Nous vous invitons à procéder à la vérification sur WalOnMap (https://geoportail.wallonie.be/), dans le catalogue du géoportail, menu « Nature et environnement », « Eau », « Cartographie de l'aléa d'inondation » et en dézoomant fortement.
- 13. Ce document n'a pas de valeur légale. Les données ne sont fournies qu'à titre indicatif,